

# Le bénévolat appuyé par l'employeur : caractéristiques sous-jacentes à la participation et présence de mesures d'appui, 2013

*Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 27 juin 2016*

---

L'appui des employeurs joue un rôle clé dans les habitudes de bénévolat de beaucoup de travailleurs canadiens.

Une nouvelle étude, basée sur l'Enquête sociale générale de 2013 sur le don, le bénévolat et la participation, a montré une corrélation positive entre les employeurs offrant un milieu de travail propice au bénévolat et les taux de bénévolat des employés.

Si le lien entre l'appui des employeurs et le nombre d'heures de bénévolat a déjà été démontré, cette étude permet de mieux comprendre ce phénomène en ne se limitant pas aux seules personnes qui font du bénévolat. Elle donne ainsi une image plus large de l'ensemble des travailleurs, y compris ceux qui ne font pas de bénévolat.

L'étude révèle que parmi l'ensemble des employés de 20 à 64 ans sondés en 2013, ceux qui avaient de l'appui de leur employeur (55 %) étaient plus susceptibles que ceux qui n'obtenaient pas un tel appui (37 %) d'avoir fait du bénévolat au cours des 12 mois précédents.

Au total, 44 % des personnes du groupe cible ont déclaré travailler pour un employeur offrant une forme d'appui au bénévolat. Les employeurs ont de multiples façons d'encourager les employés à participer à des activités bénévoles, comme la permission d'utiliser les installations et l'équipement, les congés rémunérés, la modification de l'horaire de travail et la reconnaissance de l'engagement bénévole.

Beaucoup d'autres facteurs ont une incidence sur les taux de bénévolat, y compris le niveau de scolarité, l'âge, le revenu du ménage ainsi que la présence d'enfants et leur âge.

Malgré ces facteurs, l'appui de l'employeur demeure un facteur prédictif de l'activité bénévole.

Les différents secteurs d'activité n'offrent pas tous le même niveau d'appui à leurs employés.

Par exemple, les secteurs de la fabrication et de la construction figuraient parmi les secteurs d'activité où l'on trouvait la plus faible proportion d'employés, soit environ un tiers, ayant déclaré recevoir de l'appui de leur employeur relativement au bénévolat. De même, certains de ces secteurs d'activité avaient des taux de bénévolat inférieurs à la moyenne.

À l'opposé, dans le secteur de la finance et des assurances ainsi que dans celui des administrations publiques, plus de 60 % des employés recevaient de l'appui au bénévolat de leur employeur, et leur taux de bénévolat se situait entre 50 % et 60 %.

Le groupe de la fabrication et des services d'utilité publique ainsi que celui des métiers, du transport, de la machinerie et des domaines apparentés ont enregistré des taux d'appui d'environ un tiers, et leur taux de bénévolat était d'un peu moins de 30 %.



**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4430.**

Le feuillet d'information « [Le bénévolat appuyé par l'employeur : caractéristiques sous-jacentes à la participation et présence de mesures d'appui](#) », qui fait partie de *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale (89-652-X)*, est maintenant disponible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).